



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLECTIF DES ASSOCIATIONS CITOYENNES

RESOLUTIONS

Jeudi 21 mars 2024 de 9h30 à 11H

à la FPH 38 rue Saint-Sabin Paris 11ème ou en visio

ORDRE DU JOUR et RESOLUTIONS

Membres présents et représentés :

Nombre de voix :

- Adoption du PV de décembre 2023

RESOLUTION 1 : Le CA approuve le procès-verbal.

- Délégation de pouvoirs du président.

RESOLUTION 2 : Le CA donne délégation de pouvoirs à Eric Denoyelle par délégation de la présidence, pour le mois d'avril 2024. Cette délégation comprend une délégation de signature pour les documents et actes officiels du Collectif, et une délégation de représentation si cela s'avérait nécessaire. Eric Denoyelle, durant cette période, sera l'interlocuteur des salarié.es du Collectif.

- Situation budgétaire du CAC (budget réalisé 2023 et budget prévisionnel 2024).

RESOLUTION 3 : Le CA prend acte de la situation budgétaire du CAC et s'engage dans la mise en œuvre du programme de formation mis en place, en lien avec Peuple & Culture.

- Point d'étape sur les travaux du DLA en cours : orientations stratégiques et opérationnelles.

RESOLUTION 4 : Le CA valide la conclusion des orientations présentées dans la conclusion présentées en CA et mandate le Groupe de travail DLA pour présenter en AG les modifications fonctionnelles et statutaires pour l'année 2024-2025.

- Mise en place d'une commission RH.

RESOLUTION 5 : Le CA valide la composition de la commission RH :

Collectif des Associations Citoyennes

108, rue Saint-Maur, 75011 Paris – Tél : 01 48 07 86 16 - Tél port. : 07 70 98 78 56

contact@associations-citoyennes.net - Site : www.associations-citoyennes.net

N° SIRET 425 110 103 00024 - Organisme de formation professionnelle déclaré N° 11 78 06 80 178

Agrément Jeunesse et éducation populaire le 6 juillet 2015 renouvelé le 20 juin 2023